



## Pension alimentaire, enfant majeur intérimaire

Par **alain42a**, le **27/11/2008** à **09:52**

Mon fils à vingt ans ,il a commencer à travailler en intérim ,dois-je toujours verser une pension alimentaire à sa mère (pour lui), et quelle procédure doit-on appliquer?

Par **Marion2**, le **27/11/2008** à **23:13**

Bonsoir,

Le travail en intérim est un travail précaire !

Vous pouvez saisir le JAF pour demander à verser directement la pension alimentaire à votre fils. Tant que votre fils n'aura pas un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins, vous avez (ainsi que sa mère) une obligation alimentaire.

Cordialement